



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
Reçu en préfecture le 06/04/2023  
Affiché le  
ID : 057-245700695-20230322-BC20230321\_04MP-CC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absents avec procuration : Michel HERGAT à Denis BAUR  
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



### **4. Objet : Attribution de l'accord-cadre relatif au dérasement d'accotement et rechargement en calcaire sur les voies de liaison du territoire de la CCCE - Campagne 2023 - 2026**

Vu les articles L. 2124-2 1°, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur les prestations de dérasement d'accotement et rechargement en calcaire sur les voies de liaison du territoire de la CCCE pour la période 2023 - 2026.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 décembre 2022 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 17 janvier 2023 à 12 h 00.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible par année civile trois fois maximum.

L'accord-cadre est conclu pour un montant minimum annuel de 1 666,67 € H.T. et un montant maximum annuel de 125 000 € H.T. Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, l'accord-cadre a été attribué par la CAO à l'entreprise COLAS France, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> mars 2023,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'accepter la passation de l'accord-cadre relatif au dérasement d'accotement et rechargement en calcaire sur les voies de liaison du territoire de la CCCE pour la période 2023 - 2026, avec l'entreprise COLAS France à 57152 MARLY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

|        |              |    |
|--------|--------------|----|
| Vote : | Pour :       | 11 |
|        | Abstention : | 0  |
|        | Contre :     | 0  |

Fait à Cattenom, le 22 mars 2023

Le Président,

Michel PAQUE

